

La Ville de Saint-Hyacinthe est à la recherche de candidats(es) prêts à relever de nouveaux défis et mettre à profit leurs compétences afin de combler le poste suivant :

**BRIGADIER(IÈRE) SCOLAIRE**  
**(Postes sur appel et possibilité de poste régulier)**

Sous l'autorité du coordonnateur au Département contrôle de la qualité, le brigadier scolaire surveille et accompagne les élèves qui traversent aux intersections à l'aller et au retour de l'école afin d'assurer leur sécurité. Il favorise le développement de comportements sécuritaires chez les enfants.

Les personnes recherchées possèdent les qualités et compétences suivantes :

- Posséder un permis de conduire valide de classe 5 et être disposé à se déplacer sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Être disposé à travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques variables;
- Posséder un bon niveau de condition physique;
- Posséder une année d'expérience pertinente auprès de la clientèle visée est un atout;
- Aptitude à travailler avec des enfants fréquentant l'école primaire;
- Disponibilité, entretient, aisance à communiquer et ponctualité.

La semaine de travail, du lundi et vendredi, est de l'ordre de 20 heures. La rémunération horaire pour 2018 est de 14,13 \$ et de 14,48\$ pour 2019.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae par courriel **dans les meilleurs délais** à l'adresse suivante : [ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : Direction des ressources humaines, Ville de Saint-Hyacinthe, 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2, **en mentionnant le titre du poste.**

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

**Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.**